269 1-2-56 Province de Tuébec reporation du Canton Joly. a une session regulière du conseil municipal du Cantok Joly, tenue au à l'heure ordinaires des sessions new-cent-cinquante six; ia le session sont presents: mansieur maire et messieurs aston Saudari iseiller. Koger Sisson, Real Beliste, cat Lawson, Henri Ferreaul Cerard Valiquette Sormant quorum sous la présidence de monsieur Il est résolu que les minutes de assemblee du sept décembre milcent-cinquante-cing soient ad Distees et segnées resolu que demande soit faite Honorable Albiny Laquette, Sepute. de bien rouloir nous obtenis du Ministère de la Colonisation les Octrois çi après enuméres pour la DEMANDE D'Octrois reparation de nos chemins A "Canton Joly lot 1. @25 \$1,000 CHEMINS 1,000 Ene Cabelle, cote Est continuation 15,00000 'élargissement 1.000 00 montee Brassard et hang 9 -any I "du lot no. 21 a 30 st 5 et 6"C" 1,000. 500. Montee Chapleau et "Retite Minere" 2.000 Chemin "Lac Vert "lot 21 a. 24 500

270 1-2-56 let que demande soit également au député de nous obtenir ministère de la l'oirie d'élargus nos. 7 et 6 du rand D' Canton abelle - La macasa) cette deman le sans cesse renouvellée pa Conseil, depuis 3 ans mais saus par tous que c'est Cendroit le plus dangeach surtout en liver. que Copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Albing Daquette, députe de même que à monsieur Gaston Inajor, Livisionnas pour ce qui concerne les travaux de noirie est résolu unanimensent que ce consil mandes à la Compagnie de bien vouloir faire faire les C. P. R. pravaux necessaires la traverse du chemin de la mine ou la apliste, afin sue cette traverse situé I muntero, 8 rang "A" Canton Joly devienne Aublique de qui es reaintenant mecessaire a course de l'augmentation de, la circulation sur le chemin; cette traverse étant situé au milage 76-3 Let que ces pavant soient elécute, au printemps ou au début de l'éte. Il est sérolu unanimement que ce Conseil demande à la Compagnie de Téléphone Sell du Canada debien vouloir continuer à désservir le Village

271 1-2-56 de La-honception et le Canton blyde BE// rine de la bot une a construire le printemps in pour desservir les résidents poute no. 11 entre Labelle et bureau de resolu que les Comptes suivants accepted et payes: Est chemin 3.00 Terreault. Kandre Teneaul La Sevue municipale abounement/95536 13.65 Florenules municipale any Role brahalin #32.79 Lea Prevoyano Oessurahee garantie 1000 Corporation du Comte Label Cheminatile minne 1000 adopteé

	1
Gonsiderant que les prévisions	budgetain
des revenus et dépanses pour l	simee.
1906 De Gravussens commo pun	
DEPENSES:	
Bambour a amont compressed at intirate	¥ 241.5
	. 250.
Assistance Julique	500,0
Again de la la municipale	245, 50, °
Salaire du secretaire	480.0
Neriliation dos lines	4000
abounemen Kevne Municipale	735 Tel 75 n
Kole Evaluation (confection)	100-
assurance garante	10.00
Frais bomque, echange chiques	10.00
To	
9++ 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	- 500
Centraries de Olomina serveis	900
Imprevue	255
- Fotal #	9.470.
REVENUES:	
Patricol : lind in 1	# 21. 900
g. Ouror Reminis inventoures.	160
(Lacoste)	120
	0,180
of a social of 3 of run oralling	tion-le
are yellow a de	the same of the sa
# 143, 800 -	4. 290
Late genérale à #3 sur évalua #143, 000	4. 290
	Remboursement emprunt et intirito Tase au Conté- Tesistance spirlique Agais d'ésections Loyer de Sale municipale Lalaire que secretaire Verification des livres Abunemen revue municipale Timbres portes et papelerie de l'ureau Rôle Evaluation (Evafetion) Assurance Jasantée Finais benufue, écliange chièques Entreties de cliennis livres To Entreties de cliennis livres Fotal FEVE NVES: Que Ostroi cliennis livres Accorde) Lacorde) Lacorde) Lacorde) Lacorde) Lacorde) Lacorde)

273 de 3 % soit impose sur tous les frem fonds imposable suivant le role d'evaluation aduelle ment en force afin de rencontres, les depens prevuly au budget a haut detine I l'est resolu que la seaux soit levie. Geoleodard Gastan Bandart, maire See Thes. 4-4-56 Trovince de Tuébec Conte Labelle Corporation Municipale du Camon John. a une session régulière du Conseil municipal du Conton Joly Tenue au lieu et à l'heure ordinables des sessions du conseil, le mercrede quatre avril mil-neul-cent cinquante six a laquelle session sont presents; monisteur Gaston Bandart, maire et messieurs les conseillers Réal Beliste, Koger Bisson, Henri Terresult et Gerard Waliquette, Somant quorum sous la présidence de monsider le maire 1 Il estresolu que les mintes de l'assomblée du spenner Servier mit neut cent -cinquante Dsix soient adoptées Digues I est résolu que monsieur Léonidas colair de bois de pulpe et de ne pas empiller de billots seur le chemin public

274 4-4-56 graves don't be conseil rous trem mellement perponsable stant commes adressee nous dit qu it sien a voir a n'aura, est résolu unanimement AVANCE · DE eresonwitch; et 1. HEURE minist et line minute dors le temp reglementaire sera a sing heine en retard avec l'obser Et que copie de la présente résolution AVIS 28 à à 40 inclusivement du sang "A Canton Joly suivant le portage actuer Motion Rè 6/6 M5116 ment stilles en direction des lacs No 75. Autchell, Chair et Bachey.

275 est resolu que demande soit faite du ministère de la Chaise et de la 4408. Deche de bien vouloir nous steins la libération des lacs suivants: qui sout supposes être sous bail en lavair du Club du Lac Cabelle; Prinitée. L'ac Travers, From Langay et de la Maure, et ce des l'expiration du bail actuelle ment en vigneur. est résolu que demande soit faite conorable albing faquette. lening du octroi suffisant pour le areusage Cour dean Daradis range E "Canton Joly cette annee. Les Ingenieurs du ministère en qui Les plans et devis l'an demier sour l'élécution des un pour lesquels on demano octor depuis plusieurs cames le conseil de cette municipalité par les interesses. est resolu que le papport, de genfi ion des lives et comples de cer sporation sound amee 1955 soil is Doncet, resilicated to pollerive et su une somme de # 40 colon soit payer pour ce travail tel que convenuladopteo ENGAGEMENT I lest résolu que monsieur Georgos Cod. Et SA/AIRE soit reengaged comme serretaire-pervier 276 o.00) cinquante piastres parmin DE . règlementaire heure du matin a lieu de finit comme par années passées: et ce afin de mainteni diening dans un meilleur eta Let que copie de la presente resolution Blais! Lentrelien Chemin 1955. \$410 tremblay, sallage Chemina, 43. levandre Terredul Heenri Terreault, Transport al

277 4-4-56 Il est resolu que la séance soit levec. Rial Bulish Gresident adopter Province de Tuebec 9-5-56 Corporation municipale du Canton Joly. A une session régulières du municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'hours ord des sessions du conseil le mercrede deing mai mil- newf cent cinquante six, a laquelle session sont presents messieurs les conseillers: Innunistrisson Real Belisle, Loger Bisson, Josephin Causon et Serard Valiquette Sommit delorum. Il est résolu que moneieur Réal Betiele est résolu que les minutes de assemblee du quatre doril mi newl-cent-cinquante six, soient adopters est resolu que demande soit faite, notable, Albiny Saquette, depute vouloir nous obtenix un te sa Bolonisation, pour la réparation et l'amelioration du chemin durang Canton Joly sur lex lots nos: 9-10-11 12-13 et 16 le plus tot prossible, etant donne que ce chemin est en très maurais Elat et impassable ent automobile, actuellement.

278 Et comme il y a fin transport 2-5-56 que copie de la présente résolution adressee a & Honorable alling aquette le priant de bien rouloirese rendre à cette demande l'est recolu que les factilres au mortant total de #6 Doo présente par le sans muchabee our a de fabelle pour l'en tien d'higers 1755-56 des anton Joly, d'une partie des Canton nerve, Kadelle me que certains clus age de Rabelle soit que le montant réci Garage machabee Enis que nous aurous reçu du Ministère de La Voirie le paiement la subvention nous revenant sur ce contrat d'entretien d'hirer soit #5, 17000 est resolu qu'un vote de soit a dresse a, l sa quette, depute de nsieur Romes La Colonisation Sour avoir bien von niveleuse suplementaire afin de dous renir en aide pour la réparation des chemins del los partie such du Comte de Rabelle adopte The est resolu que les compte suivants

279 2-5-56 Notes Terreault Louteling to Chemin #120 1.20 25.95 Joseph 4. 25 Joseph Browseau (file) " 37.85 4.80 Toila Leseune 600 30,40 Laymond 53,40 21750 Tremblay , arec : Camion meric Bergeron Chargeus 22.50 12.00 Emile Laborte Charles Laborte Complien Charette 12.00 39.00 9.60 Elexandre Terreault Il est résolu que le règlement no. 75 REGIEMENTS rdonnant l'accounture d'un chemin public à travers les lots numeros: 29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-390440 du pany "A" Canton Joly soit adopter REGIEMENT NO.75 Province de Triebec Conste de Cabelle Corporation Municipale du Canton John. Considerant: qui il est d'interêt public L'ouvrir my chemin pullie à travers les lots 29 à 4 sinclusivement du pana "A" Canton Joby, tant four domer sure sortie a cos lots que sour Lavoriser le développement touristique de toute cette région encore linexploiter.

280 2-5-56 Considerant; que l'ouverture d'un clien a cet endroit permettrait le prolongement Canton Franchand pour attende ars Mitchell, Clair, Cachi où il y a des possibilités de appearent tourestique immenses Considérant: que le Ministère à la Colonisation de Queles parait dispose à verser un montant important pour la realisation de ce projet à la condition que le cliemin soit verbalisé! housiderant: qu'un avis de motio eté donné à la dernière sesse régulière du conseil de cette muni ralité tenue le 4 avril 1956. est resolu qui un chemm de front soit sweet a travers les lots uneros 29, -30, -31,-32,-33,34 -36,-37,-38,-39 et 40 du rang" ce en suivant le trace autan I sur les dits lots , portage faited ntrelenu actuellement Taper your desserving sex limiter a bois, dans cette region Ca cloture existante actuellement coté, sud de ce chemin projete sera deplaces on ce sera necessa et reconstruite au cour des travous mais l'entretien, à l'aveyer sera a la charge du propriétaire comm

281 2-5-56 pour tous les autres clamins de front t deviendra en force selon la loi adopter a la seance du 2 mai 1956. Georges Godard Gaston Boudart Heorgestodard Gastan Bandart Maire Secretaire Frésories



PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LABELLE CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON JOLY

6-6-56

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi six juin mil-neuf-cent-cinquante-six, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, maire et messieurs les conseillers; Réal Bélisle, Roger Bisson, Maurice Brisson, Josaphat Lauzon, Henri Terreault et Gérard Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du deux mai mil-neuf-cent-cinquante-six soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Fernando Machabée & Banque Provinciale du Canada , entretien d'hiver 1955-56 des chemons de cette municipalité-suivant-centrat \$6,500.00

Laporte & Tremblay , camion charvoyage de gravier	\$22.50
René Clot , entretien de chemin	14.50
Noel Décosse, Régistrateur, mutation de propriétées, mai,	2.10
Réal Charette, entretien de chemins	3.00
Damien David, " " "	21.70
Eméric Bergeron, tracteur, entretien de chemin,	35.00
Les Produits de Ciment L'Annonciation, calvette chemin,	33.66
Henri Terreault, voyage pour tuyau de ciment, calvette,	10.00
Corporation du Comté de Labelle, taxe année 1956	333.34

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Lastan Bandart

Deo Godard Lecretaire Tresories

Je soussigné Delphis Jubinville, ayant été élu conseiller municipal du Canton Joly au siège no. 5 jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce treizième gour de juillet milneuf- cent- cinquante-six.

Secrétaire-trésorier

Delphis Jubinville

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE ADU CANTON JOLY



7-6-56

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly, tenue au lieu et à l'Heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi quatre juillet mil-neuf-cent-cinquante-six, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Maurice Brisson et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du six juin mil-neuf-cent-cinquante-six soient adoptées et signées.

Il est résolu que monsieur Emilien

Adoptée

Charette soit nommé estimateur du Canton Joly en remplacement de monsieur Auguste Lauzon démissionnaire et dont la démission à été acceptée par le conseil par la présente résolution à cause de son

incapacité à agir pour la confection du rôle d'évaluation.

Adoptée

INSPECTEUR DE VOIRTE

ESTIMATEUR

Il est résolu que monsieur René Clot soit nommé inspecteur de voirie pour une partie des rangs "H" et "I" soit les lots là 10 rang I et 10 à 18 rang "H" et ce en remplacement de monsieur Evariste St-Jean dont la charge est devenue vacante à la suite de la vente de sa propriété et de son déménagement dans une paroisse voisine.

DEMANDE OCTROI DRAINAGE Adoptée
Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Albiny Paquette, député de bien vouloir nous
obtenir du Ministère de l'Agriculture un octroi
suffisant pour le creusage du cour d'eau Paradis
dans les Canton Holy et Marchand suivant les plans
et devis préparés par les ingénieurs du Ministère;
il est entendu que l'acte d'accord à été signé par
tous les intéressés et que le Corporation du Comté
Labelle à accordée son approbation à la verbalisation
de ce cour d'eau à sa séance du 13 juin 1956.

Adoptée

DEMANDE DE REPARATION OUTE LABELLE-LA MACAZA Il est résolu que demande soit faite de nouveau à monsieur Gaston Major, ingénieur-divisionnaire au Ministère de La Voirie à Mont-Laurier de bien vouloir ordonner sans plus de délai les travaux d'élargissement de la section de la route Labelle-La Macaza dans la côte sur les lots numéros 6 et 7 du rang "D" Canton Joly qui est un des endroits les plus dangereux pour la circulation plus particulièrement en hiver à cause du charroyage lourd de billots qui se transportent sur ce chemin.

Adoptée

PAVAGE

Il est résolu que demande soit aussi faite au Ministère de La Voirie à Québec de bien vouloir nous obtenir le pavage de la section de la route Labelle-La Minerve dont les travaux sont terminés soit



4-7-56

ENTRETIEN DE CHEMIN PAR LE MINISTERE VOIRIE

ENSEIGNES

sur une distance d'environ 3 milles entre la route no. 11 et le Lac Labelle cette année avant que le niveau du chemin se déplace.

Et que le Ministère prenne à sa charge des cette année le chemin du Lac Labelle dans la partie reconstruite soit entre la route Labelle-La Minerve et la maison de monsieur Maurice Brisson, étant donné que ce chemin à été reconstruit pour reprentation de la construit pour la construit de la construit pour reprentation de la construit pour reprentation de la construit pour reprentation de la construit de la const rencontrer les exigences du Ministère de La Voirie.

Adoptée

nistère de La Voirie de bien faire peser des enseignes de chaque côté de l'intersection du chemin de La Minerve sur la route no. 11 indiquant ce croisement de chemin afin d'éviter les accidents fort nombreux à cetz endroit.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants

soient acceptés et payés;

Joseph Terreault, travaux entretien de chemins, Alexandre Terreault, " " " " Henri Terreault , Emilien Charette , Zéphirin Brousseau , Daniel Brousseau , (fils) Damien David Joseph Saindon Roger Caron , avec camion Alfred Mailloux " " Laporte et Tremblay, 2 camions	\$35.40 9.00 5.40 33.30 3.00 6.00 6.70 .60 3.00 3.00 6.00
Eméric Bergeron camion	3,00
Laporte & Tremblat " chemin Démers	18.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

1-8-56

SERMENTS

Nous soussignés Roger Bisson et Gérard Valiquette , ayant été élus conseillers municipaux du Canton Joly aux sièges numéros 4 et 6 respectivement jurons sur les Saints-Evangiles que nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de cette charge et ce au meilleur de notre jugement et de notre capa-Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle ce premier jour d'août mil-neufcent-cinquante-six.

Secrétaire-trésorier

Goger Bisson

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON JOLY



11-7-56

ELECTIONS DE JUILLET 1956

ELECTION JUILLET 1956 A une assemblée publique des électeurs municipaux du Canton Joly régulièrement convoquée par Georges Godard, secrétaire-trésorier et président d'office à l'élection de juillet 1956, pour procèder à la mise en nomination aux charges de conseillers municipaux en remplacement de;

Monsieur Roger Bisson, au siège no. 4 Monsieur Josaphat Lauzon, au siège no. 5 Monsieur Gérard Valiquette, au siège no. 6

L'assemblée est tenue le mercredi onzième jour de juillet 1956 à dix heure de l'avant midi à la salle municipale du Village de Labelle.

Advenant l'heure de dix heure de l'avant-midi, le président lit l'avis donné pour la présente élection et le certificat de publication annexé et requiert messieurs les électeurs présents de proposer par écrit sous leurs signatures les persennes qu'ils désirent choisir comme conseillers municipaux aux sièges nos. 4,5 et 6.

Il est proposé par monsieur Emilien Charette, cultivateur du Canton Joly, secondé par monsieur Joseph Saindon aussi cultivateur du Canton Joly.

&Admis

Que monsieur Oscar Saindon , cultivateur du Canton Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 4.

Admis

Que monsieur Delphis Jubinville, garde forestier de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 5.

Admis

Et que monsieur Marcel Nantel, plombier de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 6.

Ilm est proposé par monsieur Roger Bisson, cultivateur du Canton Joly.

Secondé par monsieur Josaphat Bisson, cultivateur du Canton Joly résidant à Labelle.

Admis

Que monsieur Gérard Valiquette, cultivateur du Canton Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 6.

Proposé par monsieur Gérard Valiquette, cultivateur du Canton Joly.

Secondé par monsieur Josaphat Bisson, propriétaire du Canton Joly.

Admis

Que monsieur Roger Bisson soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 4.



11-7-56

Advenant l'heure de douzeheure de l'avant-midi le président déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination comme conseillers minicipaux du Canton Joly;

Au siège no. 4 : Messieurs Roger Bisson et Oscar Saindon.

Au siège no. 5: Mensieurs Delphis Jubinville.

Au siège no. 6: Messieurs Marcel Nantel et Gérard Valiquette

Comme il n'y à que le nombre voulu de candidats à élire au siège no. 5 je proclame élu par acclamatiom monsieur Delphis Jubinville comme conseiller municipal à ce siège.

Comme il y à plus que le nombre voulu de candidats à élire aux sièges nos. 4 et numéro6 j'ordonne que la votation se fasse, lundi le seizième jour de juillet mil-neuf-cent-cinquante six entre huit heure du matin et six heure du soir à la salle municipale du Village de Labelle.

A la cloture de la votation le lundi 16 juillet 1956, 188 électeurs ont enrégistrés leur droit de vote.

Monsteur Roger Bisson à obtenu 128 votes Monsieur Oscar Saindon " 59 majorité 69 siège no. 4

Monsieur Gérard Valiquette à obtenu 131 votes Monsieur Marcel Nantel " " 53 " majorité 78 siège 6

Le lundi 23 juillet 1956 messieurs Roger Bisson et Gérard Valiquette sont proclamés officiellement élus conseillers municipaux aux sièges no. 4 et nom 6.

Président d'Election

Georges Godard

PROVINCE DE QUEBEC COMTE DE LABELEELLE CORPORATION MUNICIPALE DULCANTON JOLY

1-8-56

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly, tenue au lieu et à l'heure prdinaires des sessions du dit conseil, le mercredi premier août mil-neuf-cent-cinquante-six, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Réal Bélisle, Delphis Jubinville, Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatre juillet mil-neuf-cent-cinquante-six soient adoptées et signées.

Adoptée.

COLLARS du MARRE.

Le secrétaire donne lecture du rapport d'élection.

1 - 8 - 56

Il est résolu que demande soit faite à La Corporation du Comté de Labelle de bien vouloir déclaré chemin de comté toutes cette partie du chemin Chapleau traversant les lots numéros 1, 2 et 3 du rang Xl Canton Minerve jusqu'à la ligne du Canton Marchand et longeant les lot numéro 40 du rang "G" Canton Joly jusqu'à la ligne de division des lots numéros 39 et 40 rang "G", et d'en répartir ensuite les frais d'entretien entre les Corporations du Canton Marchandmy Joly et La Minerve, attendu que le dit chemin sert exclusitement de sortie aux contribuables du Canton Marchand et n'est d'aucune utilité pour les Cantons Joly et Minerve.

Adoptée

SALAIRES EMPLOYES Il est résolu que le salaire des employés à l'entretien des chemins de cette municipalité soit fixé à (.75c) soixante et quinze sous de l'heure à compter de ce jour.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Rolande Paquette, secrétaire élection Georges Godard, président élection	\$1485 3.60 14.59 7.00 10.00 3.00
René Clot . " " "	6.80
Maurice Labonté " " "	6.00
Damien David , Rôle évaluation	45.30
Emilien Charette " "	37.00
Damien Brisson " "	71.00
Damiton Da 200011	
Georges Godard	35.00
" " repas et guides	19.30
Emilien Charette , Entretien chemin	9.69
Gérard Laurin . " "	8.40
4	8.40
Daniel Brousseau ? "	3.00
	A 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Joseph Terreauto,	12.00
Euclyde Boissie , " "	4.20
Alexandre Terreault , " "	7.20

Adoptée

ENGAGEMENT DU
VERIFICATEUR

Il est résolu que monsieur Louis Doucet, comptable soit réengagé comme vérificateur des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1956 aux mêmes conditions soit \$40.00 pour ce travail.

Adoptée

Il est résolu que la séance

soit levée.

Constain-Tresaries

Adoptée

Lastan Bandart Maire



5-9-56

PROVINCE DE QUEBEC COMTE DE LABELLE CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi cinq septembre mil-neuf-cent-cinquante-six, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Delphis Jubinville, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du premier août mil-neuf-cent-cinquante-six soient adoptées et signées.

Adoptée

TRAVAUX ROUTE

LABELLE

LA MACAZA

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir faire faire dès cette année les travaux nécessaire à l'élargissement de la côte située sur le lot numéro 6 ot partie du lot numéro 7 du rang "D" Canton Joly sur la route Labelle- La Macaza étant donné que c'est l'un des endroits les plus dangereux peur la circulation et qui fut la cause de plusieurs accidents surtout en hivers à cause du charroyage de billots par de nombreux camion sur un chemin souvent glaçé; et le fait qu'il y à un transport régulier d'enfants aux écoles du village matin et soir est une cause constante d'inquiétudes bien justifiées sur v un chemin aussi dangereux.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Albiny Paquette, député, au Ministère de La Voirie à Québec et à monsieur Gaston Major, Ingénieur-Divisionnaire à Mont-Laurier.

Adoptée

COUR DIEAU PARADTS

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture et à l'Honorable Albiny Paquette, député de bien vouloir faire faire le creusage du Cour d'eau Paradis dans le Canton Joly et une partie de Marchand dès cette année, attendu que toutes les formalitées ont étées remplies soit la requête par les intéressés, la verbalisation par le Conseil de Comté etc.

Et que copie de cette résolution soit adressée à L'Honorable Albiny Paquette, député et au Ministère de l'Agriculture à Québec de même que à l'agronome du Comté à Mont-Laurier.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Produits de Ciment	l'Annonciation, tuyau calvette	\$82.69
Emilien Charette,	entretien de chemin	27.75
Maurice Labonté ,	and the state of t	7.50
René Clot	m manago m indosción de la constante de la con	4.50
Lucien Frappier ,	II II II	12.00
Daniel Brousseau ,	11 11 11	9.00
Joseph Terreault,	11 11 11	3,00

B SECRET

5-9-56

Eméric Bergeron , bois entretien pont, \$9.56 Laporte & Tremblay, camion gravier 18.00 Yvon Brunet , camion transport tuyau 10.00

Adoptée

Il est résolu que la séance

soit levée.

Adoptée

- Gostan Band

Secretaine Josovier

7 - 11 - 56

PROVINCE DE QUEBEC COMTE DE LABELLE CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi sept novembre mil-neuf-cent-cinquante-six, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Réal Bélisle, Roger Bisson, Delphis Jubin-ville, Henri Terreault et Gerard Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du cinq septembre mil-neuf-cent-cinquante six soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est est résolu que le chemin conduisant à La Ferme Lacoste ne soit pas ouvert à la circulation des voitures automobiles durant l'hiver prochain 1956-57 mais entretenu au rouleau, pour la partie du chemin du Canton Joly; à moins que la somme de \$120. dû par messieurs Lacostes pour l'entretien d'hiver 1955-56 ne soit payée avant le ler décembre prochain et à moins aussi qu'un engagement écrit soit remis à cette Corporation par lequel Mme. Paul Lacoste et monsieur Roger Lacoste s'engagent à payer le même montant pour l'hivers prochain 1956-57 si les procédures pour faire déclaré ce chemin, "Cmemin de Comté"ne sont pas terminées.

Adoptée

Il est résolu que des soummissions soient demandés pour le rammassage des vidanges à compter du 15 juin au 15 septembre 1257 sur les bords du Lac Labelle, à compter de l'Hotel Genet jusque chez monsieur Alexandre Terreault, une fois par semaine, soit

CHEMINS D'HIVERS

FERME LACOSTE

RAMASSAGE DES VIDANGES LAC LABELLE



7-11-56

en deux parties soit d'une semle partie, et que demande soit faite à monsieur Oscar Saindon de bien vouloir nous fournir le terrain du dépotoir nécessaire à cette fin dans la prairie de Castor.

Adopteé

FOSSE ET CLOTURE DE LIGNE Il est résolu que monsieur Raoul Francoeur, inspecteur agraires soit autorisé à se rendre chez monsieur Maurice Labonté, Eugène et Yvank Cédilotte pour visiter les clotures de ligne de même qu'un fossé devant servir à légoutement des terres et de déterminer et faire faire si jugé nécessaire le travail à faire par chaque partie ; et que le conseil soit autorisé à faire faire une calvette en ciment pour la traverse du chemin public aussitot que le fossé sera creusé jusqu'à cet endroit.

Adoptée

RÔLE EVALUATION

acceptés et payés:

Il est résolu que le rôle d'évaluation dressé par les estimateurs pour l'année 1956 soit adoptée et homologué par ce conseil sans amendements.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient

Laporte et Tremblay, charroyage de gravier en mai et juin avec camion et chargeur pour chemins \$200.00 P.A. Forget, broche à cloture et clous crampes Les Produits Ciment l'Annonciation EnrG (tuyau calvette) 19.08 Wilfrid Machabée , bois 1272 pi. pour pont Lac Cameron P.A. Forget , 25 lbs. Clous " " " " 95.40 .P.A. Forget , 3.50 Alexandre Terreault , entretien de chemins et pont 18.75 Joseph Terreault , " " " " " " Damien David ? " " " " v8yage rôle 18.76 15.00 Formules Légales Provinciales, fiches , rôle évaluation 11.31 Daniel Brousseau , érochage 7.50 Noel D'cosse, Régistrateur, mutation de prop. août et sept. 4.40

Adoptée

Il est résolu que le camion de messieurs
Laporte & Tremblay soit engagé à raison de \$5.00 par voyage pour
charroyer au moins 20 voyages de gravier sur le chemin à partir de
chez monsieur Maurice Brisson jusque chez monsieur Lionel Racicot
aux endroits ou il absolument hécessaire d'en poser, et que monsieur
Maurice Brisson surveille ce charoyage et qu'il avise le camioneur
du nombre de voyages aditionels à transporter si il le juge à propos.

Adoptée

Il est resolu que la séance soit levée.

Adoptée

Gaston Bandart maire